



# LA REVUE DE PRESSE HEBDOMADAIRE

*réservée à l'usage exclusif de ses Adhérents*

**Semaine 12 : du 21 au 27 mars 2016**

## *En cancérologie cette semaine*

### **Financements des tests de biologie moléculaire pour le secteur libéral et privé :**

Nous avons été reçus la semaine dernière par la DGOS pour discuter de façon commune, FHP-MCO, Pathologistes et AFC-UNHPC de l'avenir de notre filière. Nous sommes en effet tous conscients que le parcours d'un patient atteint de cancer commence toujours par un diagnostic anapath.

Pour rappel, les tests de biologie moléculaire disponibles sont, pour la plupart, réalisés en routine par les plates-formes de biologie moléculaire mises en place par l'INCa il y a plusieurs années. Or, ces plates-formes devraient être dédiées à la validation de nouveaux tests. Tout ceci parce que le processus de mise à la nomenclature des nouveaux tests (actuellement pour le poumon, le colon, et les mélanomes) est très ..... long.

Nous vous avons parlé en septembre d'une possibilité de financement, via une instruction de la DGOS : via une enveloppe MERRI, un établissement peut être remboursé des tests réalisés, à la condition de remplir une FICH-COMP dans son PMSI. Les tests concernés sont soit issus d'une liste HN (Hors Nomenclature), soit d'une liste RIHN (actes Innovants Hors Nomenclature).

Ce circuit, qui implique des avances de trésorerie par l'établissement, pose aussi le problème de la rémunération de l'anapath qui réalise le test et ne peut être, étant libéral, directement financé par la MERRI.

Ce circuit, complexe, long et parsemé d'embûches a bien sûr été abordé dans toutes ces étapes lors de notre entretien. Il en ressort que :

- la DGOS est consciente de la nécessité pour les plates-formes de l'INCa de se cantonner à leur objectif initial. Les délais actuels de production des comptes rendus, les ont fortement interpellés
- la DGOS nous a confirmé que ce financement par MERRI concernait tous les établissements, sans différence selon les statuts
- pour les établissements privés et les cabinets d'anapaths qui souhaitent proposer ces tests, il est impératif de contractualiser par une convention qui permette la rémunération des libéraux.
- la DGOS souhaite que ce type de financement des innovations soit plus souple et surtout fasse l'objet d'un encadrement plus fort qu'une simple instruction. Un décret serait en cours de rédaction ?

Au total, une avancée, puisque le financement est certain, mais encore bien des difficultés pour arriver à mettre en place ces tests en routine dans notre secteur, sans trop d'avance de trésorerie. N'oublions pas que ces tests de biologie moléculaire représentent l'avenir des diagnostics pour les cancers pouvant bénéficier de thérapie ciblée.

Anne Mallet  
Secrétaire National

